

Malades ☐ :

Les zélateurs principaux indiqueront sur leur fiche récapitulative si leur paroisse désire participer au tirage « malades ».

Leur paroisse participera au tirage, suivant le nombre de listes complètes présentées (1 chance par liste complète vendue)

Les noms des malades gagnants ne seront pas connus lors du tirage en Assemblée Générale.

La paroisse gagnante désignera elle-même son malade. S'il y en a plusieurs, elle procédera à un second tirage.

Pèlerins ☐ :

La désignation se fera en paroisse, au plus tard, **le dimanche 04 mars 2018.**